

AFFAIRE N° 13

Objet : ASSAINISSEMENT DE LA RUE DE LA REPUBLIQUE

**Le MAIRE donne lecture du rapport.**

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je soumetts à votre approbation le projet relatif à l'assainissement de la rue de la République (2ème tranche B) inscrit au programme de 1983.

- La 1ère tranche A partait de la rue du Pont jusqu'à hauteur du Garage VISKOC
- La 2ème tranche B comprendra la suite de la rue de la République et en partie la rue de la Digue jusqu'à l'Immeuble de la Rivière.

Les travaux consisteront uniquement en la pose de canalisations d'eaux usées Ø 200.

Le coût de l'opération est estimé à 750 000 F y compris somme à valoir pour honoraires, révisions de prix et imprévus.

Le financement sera assuré de la façon suivante :

- subvention du Ministère de l'Intérieur 20 %.....	150 000 F
- emprunt C.D.C.....	600 000 F
	<hr/>
	750 000 F

Je vous demande donc Mesdames et Messieurs :

- d'approuver ce projet ainsi que son mode de financement ;
- de m'autoriser à :
  - . solliciter la subvention et l'emprunt correspondant,
  - . lancer l'appel d'offres et en cas d'appel infructueux à traiter par marché négocié.

Je mets la question aux voix.

- M. Marcel HOARAU lit l'avis des commissions -

"Les Commissions des Travaux Publics et des Finances donnent un avis favorable. Elles souhaitent que soit terminé dès que possible l'assainissement de tout ce secteur."

- M. FOURNEL fournit des explications sur schéma -

**M. BOX** : Il me paraît curieux que pour ces égouts il soit fait appel à une subvention du Ministère de l'Intérieur.

**Le MAIRE** : Tous les travaux de VRD des communes urbaines dépendent du Ministère de l'Intérieur. Les communes rurales bénéficient de ces mêmes financements auprès du Ministère de l'Agriculture.

Je mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Reçu à la Préfecture  
le 05/04/1983